

**Prof. Dr Valter Shtylla**

**Symposium Scientifique**

« *Questions d'Actualités sur la Charte des Villes Historiques* »

organisée par CIVVIH-ICOMOS

CORFOU 17-20 AVRIL 2008

**La charte de Washington**

**A- Objectifs et Principes**

- 1- Au lieu de l'expression « et être prise en compte » de mettre l'expression plus organisationnel « et aussi des plans d'aménagements et d'urbanisme dans tous les niveaux ».
- 2- A la fin de la phrase, il faut ajouter l'expression « espaces routières »

Dans le préambule de la Charte, on doit adjoindre les noms des organismes actifs des Villes historiques tel comme : ICOMOS, CIVVIH, Centre de Marseille de 100 Centres Historiques de Méditerrané, qui collaborent entre elles.

- Est ce qu'il faut être l'objet de CIVVIH et de la Charte des Villes Historiques avec le statut archéologique comme Px ; Carthagène, Agrigente, Herculano, Buthrot, Apollonia, Olympia, Delphi, Ephèse, Minios, Crète etc., avec les Villes d'Histoire habites comme Barcelone, Valencia, Marseille, Genova, Rome, Venise, Split, Dubrovnik, Kotor, Durrës, Berat, Gjirokastra, Corfou, Athènes, Istanbul, Tunis, Algérie etc. ?

Si ce fait existe, il doit être précisé d'une manière plus claire dans la Charte des Villes Historiques.

## **B-Questions d'actualités de la Charte**

- 1- Dans le point 12 des « Méthodes et Instruments de la Charte » à propos de l'Actualité, il faut souligner le fait de l'existence des routes des piétons dans les quartiers historiques, dans le but de leur protection et aussi de développer un tourisme culturel plus attractif. On peut citer des exemples positifs comme Px : Le boulevard Kujaz Mihajillov à Beograd, les routes commerciales à Sophie et au Madrid, les quartiers historiques à Corfou et Varsovie, la ville historique de Dubrovnik, Çarshia de Skopje etc. Comme on peut dire aussi en Albanie, dans la route commerciale de Durres, dans les boulevards de Shkodër, Korçë, dans le château de Tirana etc.
- 2- Le problème de l'attitude envers les valeurs archéologiques mises au jour dans les nouveaux terrains de construction des Villes Historiques se représente très actuel. Sous l'optique de ces constructions nouvelles, il faut codifier leur protection muséale en les présupposant comme partie intégrale ou il faut les traiter comme des centres accessibles au public sans permettre la construction des nouveaux bâtiments sur elles. Il faut les traiter selon les cas, un par un ou en général en conformité avec les lois nationaux. De toute façon je pense qu'il faut traiter ce problème dans la Charte.

- 3- Il faut bien accentuer dans la Charte l'attitude envers les quartiers historiques fortifiés. Il fallait observer seulement les constructions touristiques réversibles et pas la reconstruction massive des murs d'enceintes, des routes goudronnées ou de hautes constructions de béton. Ça c'est un problème typique des Balkans Px : Ohrid, Elbasan, Tepelene, Ioannina, Ankara etc.
- 4- L'improvisation des théâtres estivaux réversibles au-dedans des fortifications, c'est un phénomène habituel dans ces fortifications Px : Gjirokastra, l'Amphithéâtre de Durres, Patras, Buthrot, Rumeli Hisari Istanbul, Plovdiv, etc. Ces activités doivent être considérées dans la Charte comme des activités contrôlées.
- 5- L'observation de l'infrastructure traditionnelle exposée dans les locaux de commerces des Villes Historiques. Les formes et les matériaux traditionnels dans les battants des vitrines, dans les panneaux avec les noms des propriétaires, dans l'espace de l'équipement de l'éclairage.
- 6- L'observation des installations historiques de l'éclairage des routes historiques et des couches traditionnelles routières.
- 7- Développer la conscience des habitants envers les valeurs historiques à travers la stimulation par l'état de l'amplification du tourisme familial.

8- Sensibilisation des organismes étatiques pour le fonctionnement du tourisme culturel dans des Villes Historiques voisines frontalières.

9- Respecter les diverses phases historiques dans les constructions particulières ou dans les quartiers historiques ne pas les éliminer sous l'étiquette du « purification original », une fois que chaque période se caractérise par ses traces.

- Il ne faut pas passer dans les interventions accessoires ou des « restaurations stylistiques » une fois qu'elles représentent outre que des maquettes de notre temps qui compromettent le quartier historique et n'ont aucune valeur en ce qui concerne l'histoire pour le patrimoine culturelle d'un pays. Le vrai spécialiste est celui qui transmette aux nouvelles générations la valeur historique protégée héritée par ses ancêtres. Les changements éventuelles peuvent être seulement celles d'une nécessité impérieuse liées avec l'existence du monument.
- Il doit être sanctionné la création du Comité Régional des centres Historiques des Balkans